

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
de la Communauté de Communes Buëch Dévoluy**

**Séance du** : 5 août 2020

**Convocation du** : 24 juillet 2020

**Objet** : **Délégation de pouvoir du Conseil vers le Président.**

L'an deux mille vingt, le 5 août à 18 heures, le Conseil de la Communauté de communes, s'est réuni à Veynes, sous la présidence de M. Michel Ricou-Charles, assisté de M. Fabien Gascard, secrétaire.

**Etaient présents** : Jacques Francou, Françoise Pinet, Alain Boyoud, Anne-Marie Gros, Monique Barthélémy, Marie-Paule Rogou, Laurent Celce, Alain Manivel, Christiane Acanfora, Michel Ricou-Charles, Robert Pauchon, Dominique Truc, Georges Lesbros, Rémy Frey, Fabien Gascard, Maurice Chautant, Roland Amador, Jean-François Contoz, Josette Revoux, Jean-Marie Gueyraud, Jean-Claude Vallier, Pascal De Loutchek, Olivier Regord, Christian Gilardeau-Truffinet, Christian Aubert, Jean Banal, Françoise Bellanger, Alain Causse, Lamia Contrucci, Gérald Griffit, Karine Pelloux, Bernadette Saudemont.

**Excusés** : Jean Rousseau, Roger Aquino, Mallorie Bourgogne, Jean-Pierre Brioulle, Serge Eysseric, Rajaa Toussaint

**Pouvoirs** : M. Bourgogne excusée a donné pouvoir à M. Chautant  
S. Eysseric excusé a donné pouvoir à C. Gilardeau-Truffinet

JP Brioulle excusé a été remplacé par son suppléant P. De Loutchek

Le Président, les vice-présidents et le bureau dans son ensemble peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à l'exception :

- du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;
- de l'approbation du compte administratif ;
- des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L. 1612-15 ;
- des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale;
- de l'adhésion de l'établissement à un établissement public ;
- de la délégation de la gestion d'un service public ;
- des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville.

Il est proposé à la délibération du Conseil le renouvellement des délégations au Président tel qu'antérieurement, à savoir :

#### Fonctionnement de services

- Cession des matériels informatiques, mobilier et véhicules remplacés.
- Convention avec les prestataires des services déchets : traitement, élimination, recyclage, dans le cadre des crédits inscrits au B.P.
- Création et modification des régies d'avances et de recettes
- Passer les contrats d'assurances, dans le cadre des crédits inscrits au B.P et accepter les indemnités de sinistres des biens assurés.

#### Domaine Gestion du Personnel

- Convention avec les organismes : MEDICOM, CNFPT, CDG 05.
- Recrutement des saisonniers et contractuels pour accroissement temporaire d'activité ou remplacement de personnels, dans le cadre des crédits inscrits au B.P.
- Gestion de la carrière des agents dans le cadre réglementaire et sans incidence budgétaire (ex : congé parental).
- Actualisation de la liste des agents pouvant bénéficier du remboursement des frais de déplacement.
- Actualisation des arrêtés des agents ayant bénéficié d'un avancement de grade sans incidence budgétaire.
- Conventions avec les organismes de formation sans incidence budgétaire.
- Actualisation de la délibération relative au régime indemnitaire sans incidence budgétaire.

#### Domaine juridique

- Autorisation à ester en justice pour toutes les décisions prises par le conseil communautaire.
- Signature des actes notariés relatifs aux achats & ventes des biens de la Communauté de Communes Buëch Dévoluy.
- Dépôt de plainte auprès des services de la gendarmerie pour le vol ou la dégradation des biens mobiliers ou immobiliers appartenant à la Communauté de Communes Buëch Dévoluy.
- Fixation des rémunérations et règlement des frais et honoraires des avocats, notaires avoués, huissiers de justice et experts.
- Encaissement des frais de justice au bénéfice de la Communauté de Communes Buëch Dévoluy.

#### Domaine culture

- Gestion écomusée et service culture : conventions diverses (et renouvellement) avec des prestataires extérieurs pour l'organisation d'évènements et animations sans incidence budgétaire ou tarifaire.
- Conventions relatives aux prestations rendues par le service culture sans incidence budgétaire ou tarifaire.

#### **Domaine développement économique**

- Renouvellement des baux et conventions des occupants des ateliers et bureaux, sans changement de locataire.

#### **Domaine service aux habitants**

- Conventions pour les missions d'accueil du public des Maisons des Services au Public, pour les différents organismes susceptibles d'organiser des permanences, des formations, des animations ponctuelles.

**Domaine aménagement et équipement du territoire**

- Gestion des conventions de mise à disposition des données numérisées nécessaires à la mise en œuvre du S.I.G. (Système d'Information Géographique) et diffusion de ces données à différents demandeurs dont bureaux d'études.

Après en avoir délibéré, Le Conseil communautaire approuve à l'unanimité les délégations qui seront transmises au Président, indiquées ci-dessus.

Nombre de membres en exercice : 37			
Votants : 34 dont 2 pouvoirs	Pour : 34	Abstention : 0	Contre : 0

Ainsi fait et délibéré à Veynes,  
les jour, mois et an susdits.  
Pour copie conforme.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-200067445-20200805-De54\_2020-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/08/2020

Affichage : 11/08/2020

Le Président,

Michel RICOU-CHARLES

